

Programme de la formation cynophile

conformément aux arrêtés du
27 juin 2017 (modifié) et
27 février 2017 (modifié)

Formation initiale

315 heures

conformément à l'article 11 de l'arrêté du 27 juin 2017 (modifié)

Prérequis : carte pro APS ou programme de l'APS complet (175h minimum).

MODULE JURIDIQUE

Législation et réglementations cynophiles

35h

- Connaître et appliquer les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure (CSI) relatives à l'exercice d'une activité de surveillance ou de gardiennage avec l'usage d'un chien.
- Connaître et appliquer les dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens.
- Connaître et appliquer les dispositions du code civil relatives aux principes de la responsabilité civile.
- Connaître et appliquer la réglementation relative aux formalités d'identification et d'usage dans l'exercice de l'activité de surveillance et de gardiennage.
- Connaître la définition du chien comme arme par destination.
- Connaître les conditions et limites de la légitime défense avec un chien.
- Connaître le rôle et les missions de la Société Centrale Canine (SCC)
- Connaître la nomenclature des races.

MODULE THÉORIQUE SPÉCIFIQUE

Connaissances générales du chien

35h

- **Maîtriser :**
 - ✓ L'historique des races de chiens ;
 - ✓ La familiarisation ;
 - ✓ L'alimentation ;
 - ✓ L'hygiène corporelle ;

- ✓ Le pansage ;
- ✓ Les soins périodiques ;
- ✓ La prophylaxie des maladies ;
- ✓ Les maladies virales, bactériennes, parasitaires zoonoses ;
- ✓ Les différentes affections ;
- ✓ Le protocole de vaccination ;
- ✓ L'hygiène de l'habitat ;
- ✓ Le lieu de vie ;
- ✓ L'hygiène et la réglementation dans les transports.
- ✓ Les urgences cynophiles (coups de chaleur-torsion d'estomac-saignements) ;
- ✓ Les gestes de premiers secours.

- **Connaître :**

- ✓ La psychologie canine ;
- ✓ Les moyens de communication ;
- ✓ Les comportements ;
- ✓ Les instincts ;
- ✓ La morphologie et l'anatomie ;
- ✓ Les sens du chien ;
- ✓ Les dysplasies ;
- ✓ Le matériel cynotechnique.

Obéissance et sociabilité du chien

54h dont 42h de mise en pratique

- **Savoir effectuer (exercices pratiques) :**

- ✓ Une suite au pied en laisse, et en laisse muselée ;
- ✓ Un maintien en position couché/assis, le maître à vue ;
- ✓ Des positions au pied statique (assis, debout, couché) ;
- ✓ Un rappel (dans un terrain ou bâtiment clos).

- **Savoir :**

- ✓ Motiver son chien ;
- ✓ Faire franchir à son chien des obstacles bas ;
- ✓ Faire évoluer sous contrôle son chien dans différents environnements (bâtiments, escaliers ...)
- ✓ Contrôler son chien durant des exercices pratiques de sociabilité, de jour, en présence du public et d'un autre chien (sociabilité, obéissance, maîtrise et contrôle du chien en tous lieux).

Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense

92h dont 78h de mise en pratique dont 21h de nuit

- **Savoir :**

- ✓ Mettre en œuvre les différentes étapes d'apprentissage pour acquérir une maîtrise de son chien lors d'actions mordantes en développant :
 - Le débouillage ;
 - Le mordant au costume ;

- La défense du maître ;
 - Frappes muselées ;
 - La cessation du mordant en maintenant la vigilance ;
 - Le déconditionnement au mordant .
- ✓ Prendre rapidement une décision sur le choix de l'opportunité d'une défense du maître avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée dans le cadre de la légitime défense ;
 - ✓ Faire intervenir son chien dans en frappe muselée (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense ;
 - ✓ Faire intervenir son chien démuselé (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense et le faire cesser immédiatement
 - ✓ Garder le contrôle lors d'une situation de mordant de brève durée.

Détection de personnes et d'objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes

99h dont 86h de mise en pratique dont 28h de nuit

- Savoir :

- ✓ Organiser et dérouler sa ronde en sachant utiliser son matériel canin, constater des anomalies, découvrir des personnes ou des objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes ;
- ✓ Observer et interpréter des réactions et attitudes de son chien durant sa recherche et lors de la détection de personne ou d'objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes ;
- ✓ Développer les aptitudes sensorielles naturelles du chien de jour et de nuit
- ✓ Maîtriser son chien en situation de travail de détection dans le cadre professionnel et réglementaire :
 - Détection olfactive, visuelle et auditive ;
 - Initiation au pistage ;
 - La détection de personnes au sol, aérienne et souterraine.
- ✓ Gérer et utiliser son chien durant une ronde.

Formation ajout de nouveau chien

70 heures

II. – Pour l'inscription d'un nouveau chien sur la carte professionnelle, la durée de la formation pratique mentionnée à l'[article R. 612– 29 du code de la sécurité intérieure](#) est fixée **après une évaluation initiale** et ne peut être inférieure à 70 heures. Le contenu de cette formation pratique correspond aux différents objectifs définis au I du présent article. **(A préciser si possible)**

Formation continue (MAC)

32 heures

conformément à l'article 5 de l'arrêté du 27 février 2017 (modifié)

Prérequis : carte pro APS en cours de validité ou MAC APS (27h).

MODULE JURIDIQUE

Maîtriser la législation propre à l'activité cynophile

7h

- Connaître les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives à l'activité de surveillance et de gardiennage avec l'usage d'un chien.
- Connaître la réglementation relative aux formalités d'identification et d'usage dans l'exercice de l'activité de surveillance et de gardiennage ;
- Connaître la définition du chien comme arme par destination
- Connaître les conditions et les limites de la légitime défense avec un chien.

MODULE CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU CHIEN

Connaître le contenu des dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens

4h

- **Connaître :**
 - ✓ L'hygiène, l'habitat et l'entretien du chien ;
 - ✓ Les principales maladies ;
 - ✓ La vaccination.
- **Maîtriser :**
 - ✓ L'alimentation ;
 - ✓ L'hygiène corporelle ;
 - ✓ Le pansage ;
 - ✓ Les soins périodiques ;
 - ✓ Le protocole de vaccination ;

- ✓ L'hygiène de l'habitat ;
 - ✓ Le lieu de vie ;
 - ✓ L'hygiène et la réglementation dans les transports.
- Urgences cynophiles : coup de chaleur, torsion d'estomac, saignements, etc.
 - Les gestes de premiers secours.

MODULE OBÉISSANCE ET SOCIABILITÉ

Acquisition des techniques d'obéissance, d'adaptabilité du chien envers son environnement (sociabilité), de maintien à un niveau opérationnel des qualités physiques et techniques du binôme maître-chien

7h dont 6 h de mise en pratique

- **Maîtriser :**
 - ✓ Les techniques d'obéissance
 - ✓ L'adaptabilité du chien envers son environnement ;
 - ✓ Les techniques du binôme maître-chien.
- **Savoir effectuer :**
 - ✓ Une suite au pied en laisse, et en laisse muselée ;
 - ✓ Un maintien en position couché/assis ;
 - ✓ Un rappel (dans un terrain ou bâtiment clos, chien en liberté ;
 - ✓ Faire franchir à son chien des obstacles bas ;
 - ✓ Faire évoluer sous contrôle son chien dans différents environnements (bâtiments, escaliers, etc.) ;
 - ✓ Contrôler son chien durant des exercices pratique de sociabilité de jour en présence du public et d'un de ses congénères (sociabilité, obéissance, maîtrise et contrôle du chien en tous lieux).

MODULE MAITRISE DU CHIEN DANS LE CADRE DE LA LÉGITIME DÉFENSE

Maîtriser l'opportunité d'une défense avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée ; faire intervenir le chien avec ou sans muselière (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense et maîtriser son chien lors d'une action mordante

7h dont 6 h de mise en pratique

- **Maîtriser son chien lors d'action mordante :**
 - ✓ Le mordant au costume
 - ✓ La défense du maître, frappe muselée ;
 - ✓ La cessation et vigilance ;
 - ✓ Le déconditionnement au mordant.
- Prendre rapidement une décision sur le choix de l'opportunité d'une défense du maître avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée dans le cadre de la légitime défense.
- Faire intervenir son chien en frappe muselée (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense ;
- Faire intervenir son chien démuselé (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense et le faire cesser immédiatement et en reprendre le contrôle lors d'une situation de mordant de brève durée.

MODULE DÉTECTION DE PERSONNES ET OBJETS POUVANT PORTER PREJUDICE A LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Maîtriser l'utilisation de manière optimale les qualités naturelles du chien (détection olfactive, aérienne, au sol et souterraine visuelle et auditive, pistage).

Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde.

Maîtriser le chien dans le cadre de la détection et recherche.

7h dont 6 h de mise en pratique

- Être capable d'organiser et de dérouler sa ronde en sachant utiliser son matériel canin, constater des anomalies, objets, produits pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes.
- Mettre en œuvre les compétences nécessaires pour une bonne observation et interprétation des réactions et attitudes de son chien durant sa recherche et lors de la détection de personnes, objets, produits pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes.
- Mettre en avant les connaissances nécessaires au développement des aptitudes sensorielles naturelles de son chien de jour et de nuit, détection olfactive, visuelle et auditive.
- Mettre en œuvre la gestion et l'utilisation de son chien durant une ronde.